

PLAN D'ACTION

Mesures visant le contrôle de l'émission des odeurs en provenance de l'usine Sanimax à Lévis et une meilleure communication citoyenne

Comité de travail du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)

Objectif	Actions	Responsables	Échéance
1. Améliorer la qualité des matières premières récupérées à la ferme	1.1 Revoir la logistique du transport en ajoutant des éléments de prévisibilité pour les producteurs et améliorer l'offre de services en ce sens.	Sanimax	Printemps 2022
	1.2 Poursuivre la sensibilisation des producteurs à la bonne gestion des animaux morts à la ferme, en fonction des exigences réglementaires.	MAPAQ/UPA	Printemps 2022
	1.3 Établir une entente visant la mise en place d'un projet pilote avec les Éleveurs de porcs du Québec dans lequel serait financée l'acquisition d'équipements favorisant la disposition optimale des animaux morts à la ferme.	MAPAQ	Avril 2022
	1.4 Concevoir et, par la suite, administrer un programme d'aide financière afin de permettre l'acquisition d'équipements favorisant la disposition optimale des animaux morts à la ferme.	Les Éleveurs de porcs du Québec/MAPAQ	Avril 2022
	1.5 Évaluer les retombées du projet pilote afin d'estimer la possibilité d'étendre cette approche aux autres productions animales.	MAPAQ	Printemps 2024

Objectif	Actions	Responsables	Échéance
2. Améliorer le système d'atténuation des odeurs chez Sanimax ainsi que l'aire d'accueil	2.1 Améliorer la gestion de la réception des camions pour éviter l'attente.	Sanimax	Printemps 2022
	2.2 Se doter d'installations équipées d'un système de traitement de l'air pour entreposer les camions dans le cas où leur contenu ne peut être traité la journée même.	Sanimax	Été 2024
	2.3 Préparer un plan de contingence indiquant les actions à réaliser lorsque les matières premières à traiter dépassent la capacité quotidienne de l'usine.	Sanimax	Actions à court terme : printemps 2022; Actions à moyen terme : printemps 2023
	2.4 Améliorer la capacité du système de brumisation par l'ajout de brumisateurs.	Sanimax	Printemps 2022
3. Renforcer la surveillance et évaluer la nécessité de concevoir des outils réglementaires supplémentaires	3.1 Mettre en place un programme d'inspection spécifique.	MELCC	Avril 2022
	3.2 Mettre en place un programme d'inspection spécifique.	MAPAQ	Avril 2022
	3.3 Assurer un suivi conjoint et assidu des plaintes formulées par les citoyens.	MAPAQ MELCC	Avril 2022
	3.4 Évaluer la nécessité de concevoir des outils réglementaires supplémentaires ou de modifier les outils disponibles.	MAPAQ MELCC	En continu
4. Renforcer les communications entre les parties prenantes (Sanimax, MAPAQ, MELCC, Ville de Lévis) et les citoyens	4.1 Consulter la Ville de Lévis, Sanimax, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), l'Union des producteurs agricoles (UPA) et les fédérations agricoles.	MAPAQ MELCC	Décembre 2021
	4.2 Établir des communications efficaces avec les citoyens par la mise en place de plateformes ou de canaux de communication permettant des échanges réguliers et proactifs.	Sanimax	Printemps 2022